



PRIORITÉS
DU CONSEIL
INTERPROFESSIONNEL
POUR LA FORMATION
CIF

A Genève, le système de la formation professionnelle se fonde sur le partenariat entre l'État et les associations professionnelles patronales et syndicales, partenariat qui se concrétise dans les travaux du CIF - Conseil interprofessionnel pour la formation.

Commission consultative tripartite du Conseil d'État, le CIF dispose d'attributions en matière d'orientation, de formation professionnelle et continue couvrant aujourd'hui l'ensemble des formations du secondaire II et du tertiaire non universitaire.

En 2005, les membres du CIF ont mené un important travail de réflexion sur les pistes à suivre pour le futur de la formation professionnelle qui a débouché sur un premier document d'engagement intitulé «Sept objectifs prioritaires des partenaires de la formation professionnelle».

Aujourd'hui, plusieurs indicateurs témoignent de l'évolution positive de la formation professionnelle et continue dans notre canton : hausse du nombre de contrats d'apprentissage, meilleur respect des exigences légales en matière de surveillance de l'apprentissage, diminution du taux de résiliation des contrats d'apprentissage, forte progression de la demande de qualification des adultes.

Les défis à relever restent cependant nombreux pour gagner le pari de la qualification professionnelle et de la formation tout au long de la vie. Ils concernent tous les acteurs du système : formateurs, commissaires, experts aux examens, partenaires sociaux, institutions de formation, État. En définissant cinq axes de travail prioritaires en matière d'orientation, de formation professionnelle et continue, le CIF se dote d'un important outil permettant de cibler les efforts des partenaires pour les années à venir.

Les actions et mesures contenues dans ce document seront régulièrement examinées et adaptées dans le cadre des travaux du conseil.



Joël Mugny
Président du CIF



Nicolas Aune
Vice-Président du CIF

sommaire

priorité
1

Inciter les entreprises à s'engager davantage dans la formation professionnelle.

p.5

priorité
2

Faciliter l'entrée des jeunes en formation professionnelle.

p.7

priorité
3

Renforcer l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté ou en rupture de formation.

p.11

priorité
4

Améliorer la qualité de la formation professionnelle.

p.13

priorité
5

Favoriser la formation continue des adultes.

p.15



priorité 1

**Inciter les entreprises à s'engager davantage
dans la formation professionnelle**

1. Alléger les contraintes liées à la formation

- Poursuivre le projet de soutien aux entreprises formatrices et l'élargir aux entreprises en filière certificat fédéral de capacité (CFC).
- Développer les recrutements en direct dans de nouveaux métiers, en collaboration avec les associations professionnelles.
- Raccourcir le délai de signature des contrats (poursuivre le projet rapide contrat).
- Individualiser la formation de formateur et formatrice d'apprentis et d'apprenties (dispenses, formation modulaire, formation à distance).

2. Développer des réseaux d'entreprises formatrices

- Mettre en place des actions d'information et de promotion des réseaux d'entreprises formatrices permettant à plusieurs entreprises de former ensemble leurs apprentis et apprenties et réduire ainsi les coûts de la formation.

3. Donner l'opportunité aux entreprises de former dans leur langue de travail

- Développer un projet de CFC d'employé et d'employée de commerce bilingue (français-anglais, voire français-allemand).



priorité 2

Faciliter l'entrée des jeunes en formation
professionnelle

1. Informer et promouvoir les métiers avec la participation active des entreprises et associations professionnelles

- Organiser des manifestations visant à promouvoir les différentes filières de formation (Cité des métiers Palexpo, journées des métiers, portes ouvertes des centres de formation professionnelle).
- Améliorer l'accès à l'information et sa diffusion aux entreprises et associations professionnelles.
- Informer sur les passerelles entre filières de formation professionnelle.

2. Définir et évaluer les compétences scolaires à l'entrée en formation avec les milieux professionnels et le CO (cycle d'orientation)

- Promouvoir l'évaluation informatisée pour l'entrée en apprentissage (test EVA) auprès des entreprises et associations professionnelles.
- Poursuivre la prestation CCEA (conditions cadre à l'entrée en apprentissage) en collaboration avec le CO.

3. Favoriser les écourtements de formation

- Sensibiliser les milieux professionnels à la prise en compte des acquis scolaires.
- Négocier auprès des entreprises et des centres de formation professionnelle des possibilités concrètes d'écourtements.



priorité 2

Faciliter l'entrée des jeunes en formation
professionnelle

4. Renforcer l'information et l'orientation au CO

- Inciter les entreprises à soutenir la nouvelle organisation en matière d'aide à l'information et à l'orientation au CO, notamment en offrant suffisamment de places de stages.

5. Faciliter l'accès à tous les métiers pour les femmes et les hommes

- Promouvoir les projets visant à sensibiliser les milieux professionnels et le public à l'égalité des chances.
- Promouvoir les portraits-témoignages de pionniers et pionnières.

6. Soutenir les jeunes immigrés et immigrées dans leur recherche de places d'apprentissage

- Sensibiliser les milieux professionnels et encourager les entreprises à offrir des places à des jeunes issus de l'immigration.



priorité 3

**Renforcer l'insertion professionnelle des jeunes
en difficulté ou en rupture de formation**

1. Développer les filières en deux ans avec attestation fédérale

- Encourager les entreprises à proposer des places d'apprentissage en filière en deux ans (attestation fédérale de formation professionnelle).
- Réaliser une campagne d'information sur les différents métiers en collaboration avec les partenaires concernés.

2. Favoriser l'accès des jeunes aux filières professionnelles en deux ans

- Renforcer l'information et l'orientation scolaire et professionnelle au CO.
- Encourager les entreprises à engager des jeunes en formation professionnelle dès la fin de la scolarité obligatoire.

3. Soutenir les entreprises qui forment des jeunes en difficulté

- Informer les entreprises sur les dispositifs de soutien aux apprentis et apprenties en difficulté, plus particulièrement la structure GSI (gestion du suivi individualisé).
- Poursuivre le projet de soutien aux entreprises formatrices.

4. Renforcer la coordination avec les différents partenaires concernant les jeunes en rupture

- Mettre en place un groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle au sein du CIF.



priorité 4

Améliorer la qualité de la formation
professionnelle

1. Évaluer l'utilisation et la pertinence des outils qualité (QualiCarte QualiCIE)

- Promouvoir l'utilisation de la QualiCIE et de la QualiCarte.
- Valider de nouveaux outils, notamment les rapports de visite.

2. Renforcer la qualité de la surveillance de l'apprentissage

- Appliquer les dispositifs légaux en matière de surveillance.
- Encourager les partenaires à effectuer le nombre de visites réglementaires.

3. Améliorer la qualité des examens de fin d'apprentissage

- Évaluer les difficultés rencontrées par les experts aux examens de fin d'apprentissage.
- Encourager les associations professionnelles à désigner suffisamment d'experts.
- Renforcer le rôle des associations professionnelles dans l'organisation des examens à travers des contrats de prestations.



priorité 5

Favoriser la formation continue des adultes

1. Développer la VAE (validation des acquis de l'expérience) dans de nouveaux métiers

- Promouvoir la VAE auprès des associations professionnelles cantonales.
- Soutenir la promotion de la VAE auprès des organisations nationales du monde du travail.
- Évaluer les difficultés rencontrées par les experts VAE et proposer des mesures pour y remédier.

2. Améliorer l'information du public en matière de formation continue

- Renforcer l'information sur le CAF (chèque annuel de formation) auprès des différents partenaires de la formation continue.
- Établir un catalogue de l'offre de formation continue à Genève.

3. Faciliter l'accès à la formation continue

- Encourager le développement d'actions de formation qualifiantes pour les demandeurs et demandeuses d'emploi.
- Améliorer l'information sur le dispositif perte de gain de la FFPC (Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue) auprès des différents partenaires de la formation continue.
- Renforcer le dispositif perte de gain et l'élargir aux publics faiblement qualifiés.
- Poursuivre la modularisation des formations.
- Valoriser les actions de formation continue des entreprises, notamment sous forme de labels ou de prix.



Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Conseil interprofessionnel pour la formation
natacha.juda@etat.ge.ch • www.ge.ch/ofpc/cif
Tél. +41 (22) 388 44 00

